

Revenu universel

Le pape dit oui. Et nous, en France ?

Présentation du 4 octobre 2022 à Lyon, espace St Ignace.

Je vous invite ce soir à plonger dans les défauts de notre bureaucratie. Ma femme me reproche de ne regarder que le négatif. Regarder ce qui va mal est pourtant nécessaire pour l'améliorer. Comment ne pas nous noyer, ne pas nous laisser emporter par la peur ou la colère ? L'attitude juste est double : enraciné en terre et relié au ciel. En langage chrétien, c'est le sens du baptême : plonger dans l'eau des nations, dans la tempête, mais avec le Christ.

Alors, plongeons dans le revenu universel.

Qu'est-ce qu'un revenu universel ?

Revenu Universel (RU), revenu d'existence, revenu de base... quel que soit le nom, il y a beaucoup de malentendus sur ce dont il s'agit. Je commence donc par poser quatre questions, pour que nous puissiez situer où vous en êtes de sa compréhension.

1. Pour vous, est-ce qu'il s'agit d'augmenter les minima sociaux ou pas ? Et si oui, pourquoi changer de système ? Il suffit d'augmenter le RSA.
2. Quels dispositifs seront soit remplacés par le RU,
soit maintenus,
soit modifiés ?
3. Combien ça coûte et comment finance-t-on ?
4. Est-ce qu'il s'agit d'encourager à l'emploi, ou au contraire de permettre de ne pas travailler ?

Benoît Hamon n'a pas répondu à ces questions en 2017. Comme beaucoup, il a entretenu le flou.

Je ne vais pas philosopher. Je suis content de disposer de 45' pour vous parler d'un projet précis de revenu universel pour le cas de la France, avant un temps de débat.

1^{er} éclairage, celui du pape

Voici ce qu'il dit en 5 lignes à la fin de son livre « Un temps pour changer » paru en décembre 2020 :

*Reconnaître la valeur du travail des personnes non salariées est un élément essentiel de notre réflexion dans le monde post-Covid. C'est pourquoi je pense qu'il est temps d'explorer des concepts tels que le **revenu de base universel (RBU)**, également connu sous le nom d'**impôt négatif** sur le revenu (INR) : un paiement forfaitaire inconditionnel à tous les citoyens, qui pourrait être **versé par le biais du système fiscal***
[[Un temps pour changer](#), dernier chapitre].

C'est pleinement cohérent avec la définition internationale du RU qui est **individuel** et **inconditionnel**. Le pape ajoute que le RU est versé par le **système fiscal**. Ce n'est donc pas une allocation pour certains seulement, encore moins une aumône.

En France, le RSA (revenu de solidarité active) n'a pas ces caractéristiques. Il est par foyer. Il est conditionnel. Il est versé par le système social.

J'ai eu la chance de pouvoir discuter avec le rédacteur du livre du pape, Austen Ivereigh, un journaliste anglais. Il était invité par l'association dont je fais partie. Il a confirmé que le projet de revenu universel dont je vous parle ce soir est en pleine cohérence avec la pensée du pape.

Il a aussi regretté que les institutions chrétiennes ignorent largement de quoi il s'agit. Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de combler un peu ce manque.

Qui suis-je pour vous parler du RU ?

Je suis ingénieur. Mon approche est pragmatique, guidée par le désir de faire simple et transparent plutôt que compliqué et incompréhensible.

J'ai découvert le RU par la thèse de 2011 de Marc de Basquiat.

Marc est président de l'association pour l'instauration du revenu d'existence ([AIRE](#)). J'en suis un vice-président. Cette association a été créée en 1989.

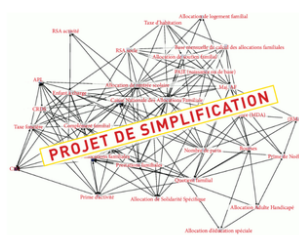
J'ai écrit deux livres, dont les titres et le graphisme évoquent les défauts du système existant. On est face à un gros sac de nœuds.

Le premier traite des prestations familiales, avec la proposition d'une allocation familiale unique, c'est à dire un revenu universel « enfants ». C'est une première étape relativement facile à mettre en œuvre.

Le second traite des adultes avec la proposition du revenu universel proprement dit. C'est une seconde étape, un peu plus délicate.

LÉON RÉGENT

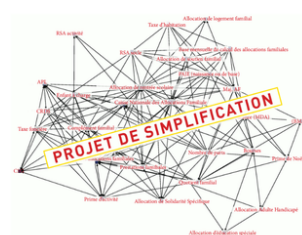
La face cachée des prestations familiales



Tome 1 enfants

LÉON RÉGENT

La face cachée des dispositifs socio-fiscaux



Tome 2 adultes

Bonne nouvelle pour vous :



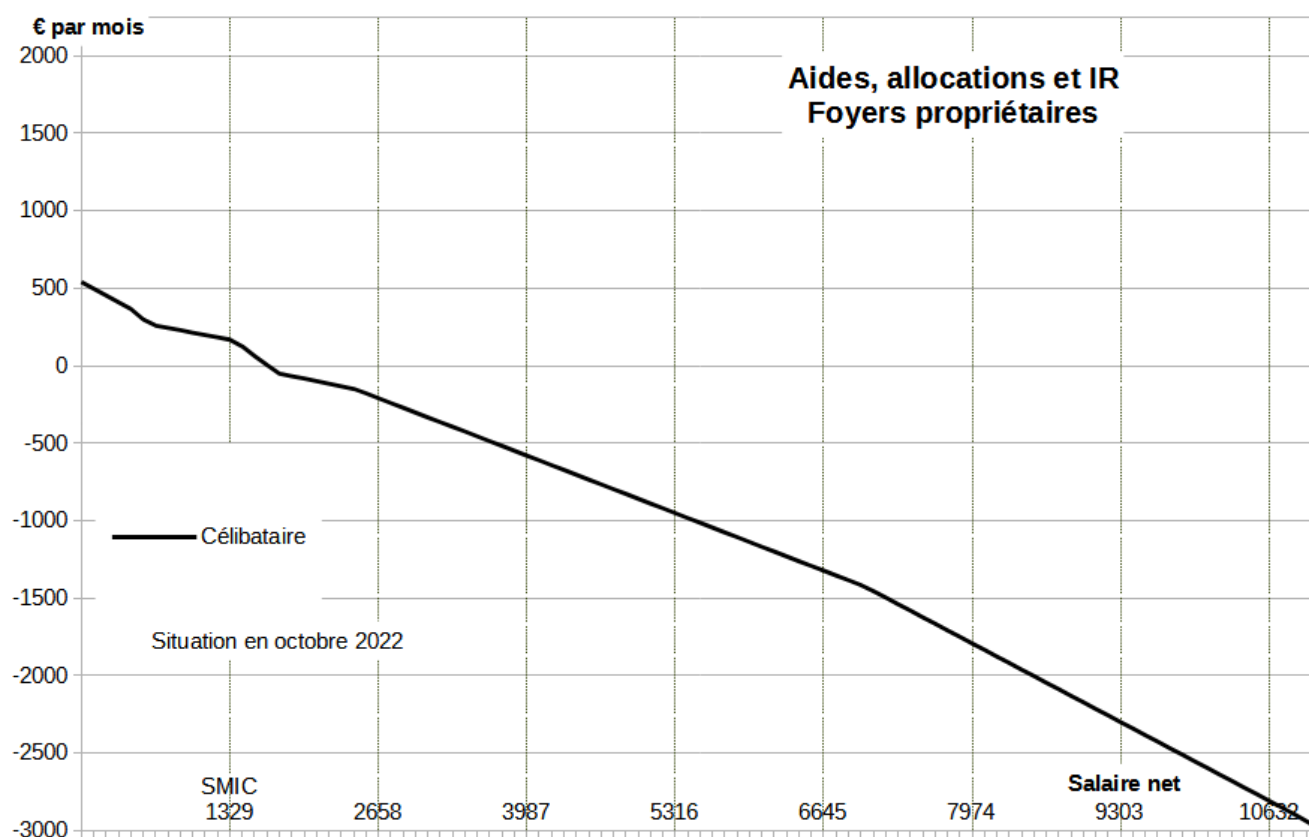
Ces deux livres sont librement téléchargeables sur internet. Vous y trouverez aussi le texte de la conférence de ce soir, avec les liens utiles. Vous n'avez donc pas besoin de prendre des notes, il suffit de retenir l'adresse de mon site : leonregent.fr.

Je vous propose cependant un petit travail pour après. Je vais dire du mal du système socio-fiscal actuel. Ne me croyez pas sur parole. Vérifiez vous-mêmes sur internet. Mettez-vous dans la peau d'un demandeur du RSA. Cherchez les formulaires à remplir, cherchez à comprendre les modes de calcul. Plongez dans l'enfer bureaucratique. Alors vous comprendrez que la situation est insupportable.

Pour parler du RU, il faut connaître ce qui existe. Rares sont ceux qui le connaissent. Ce n'est pas étonnant. Le simulateur public « [mes droits sociaux](#) » traite 58 aides différentes. Un [simulateur privé](#) concurrent affirme traiter « plus de 1000 aides sociales » ! Au passage, je signale que l'association AIRE propose aussi un simulateur ([lemodele.fr](#)), qui compare la situation actuelle et la situation projetée avec un RU.

Que fait le système redistributif actuel que le RU remplacerait ?

Voici son effet sur un célibataire. Je parlerai ensuite des couples, puis des enfants.



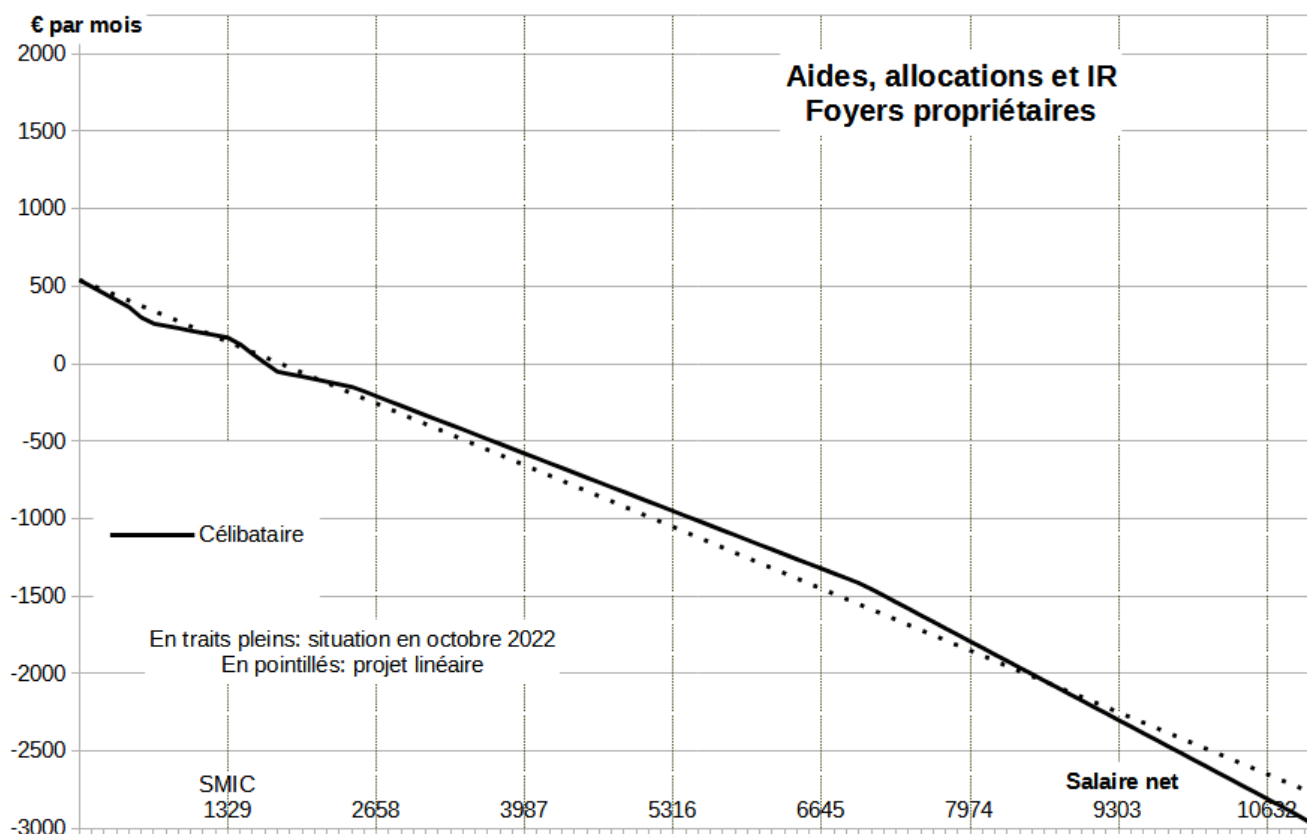
Le graphique indique ce que l'État ajoute au revenu par des allocations, et en retranche par l'impôt.

Il montre ce qui se passe en fonction des revenus. A gauche, les faibles revenus, 0 ou 1 SMIC. A droite, les revenus élevés, jusqu'à 8 fois le SMIC.

- A gauche, l'État donne 530 € de RSA (fin 2022) à ceux qui n'ont rien.
- Ce montant diminue peu à peu, c'est l'effet principalement de la prime d'activité.
- Pour 1700 € – le salaire moyen – il n'y a ni aide, ni impôt.
- Au-delà de 1700 €, il y a un impôt sur le revenu calculé avec un système de tranches.

Par exemple, pour un revenu de 5000 €, l'impôt est d'environ 1000 € par mois. Le revenu disponible est donc de 4000 €.

Que fait le Revenu Universel ?



Il remplace cette courbe, compliquée parce qu'elle est composée de beaucoup de dispositifs, par une droite toute simple, représentée ici en pointillés.

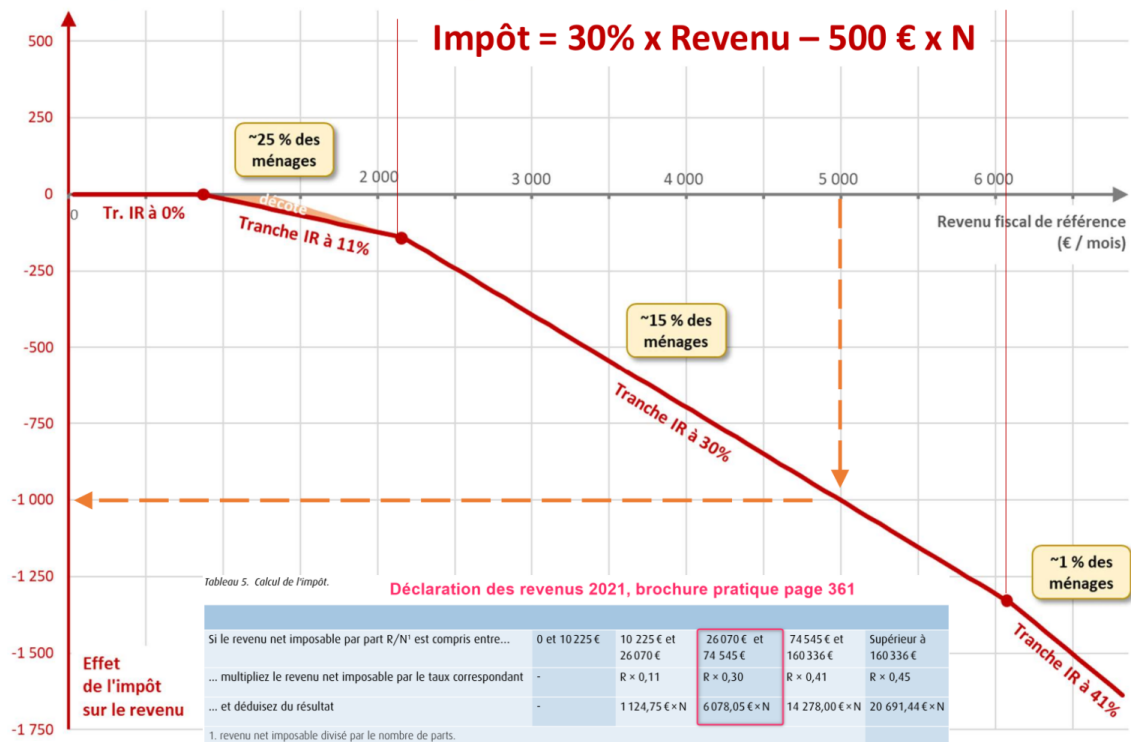
Vous voyez que cette droite ne change quasi pas la redistribution actuelle, elle ne coûte donc rien de plus à l'État. Les minima sociaux ne sont pas non plus augmentés.

Le RU, c'est une seule formule pour tous, les pauvres comme les riches, avec deux volets :

- Un **revenu universel de 530 €** fin 2022 remplaçant les minima sociaux. C'est l'impôt négatif dont parle le pape.
- Une **redevance de 30 %** de tous les revenus, qui remplace l'impôt sur le revenu.

Calcul de l'impôt sur le revenu

Progressivité de l'impôt sur les revenus

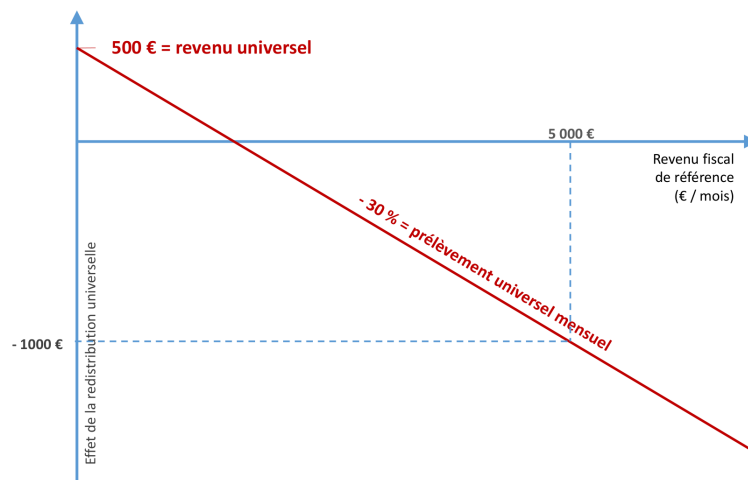


Regardons de plus près comment est calculé l'impôt sur les revenus de 2021.

Ce graphique indique l'effet des différentes tranches. On trouve les formules en page 361 de la notice fiscale – c'est vous dire si elle est volumineuse.

Pour ceux qui sont dans la tranche de 30 %, qui est celle qui rapporte le plus au fisc, cette formule est 30 % - 6078 € par an et par part fiscale, c'est-à-dire 30 % - 500 € par mois et par part fiscale. Pour 5000 € de revenus, l'impôt d'un célibataire est de $[30 \% \times 5000 = 1500] - 500 = 1000$ €.

Passer au revenu universel, c'est appliquer cette formule qui existe déjà à tous.



Le graphique devient paisible, reposant.

Profitons-en pour nous demander comment la formule **500 € - 30 % des revenus** (pour 2021) évolue au fil du temps, avec la croissance et l'inflation.

Le PIB augmente, les revenus, en euros, augmentent. Avec le taux de 30 % qui ne change pas, l'État va recevoir plus. Il pourra donc distribuer plus : l'impôt négatif de 500 € va augmenter.

Imaginons que les revenus augmentent de 10 %. L'impôt négatif augmentera lui aussi de 10 %. Il passera de 500 à 550 €.

Celui qui avait un revenu de 5000 €, s'il le voit passer à 5500 €, va payer un impôt de $30 \% \times 5500 - 550 = 1100$ €. Son revenu disponible passera de 4000 € à $5500 - 1100 = 4400$ €. Tout progresse de 10 %. L'équilibre budgétaire sera le même pour l'État.

Si l'on veut réduire davantage les inégalités, on peut augmenter davantage l'impôt négatif. Mais il faudra alors augmenter la flat tax. Pour augmenter de 10 % le revenu des inactifs, la flat tax devra être majorée de 10 %, elle passera de 30 % à 33 %.

Le périmètre du RU

Parlons maintenant du périmètre de cette réforme, s'agissant des adultes. Quels dispositifs sont supprimés, lesquels sont maintenus, lesquels sont modifiés.

Cette réforme **supprime** les minima sociaux tels que le RSA, et l'impôt sur le revenu.

Mais **sont maintenus inchangés** :

- Les cotisations sociales,
- Chômage, retraite, santé,
- Les aides au logements.¹

Et **sont modifiées** l'AAH (handicapés) et l'ASPA (ex minimum vieillesse) qui sont d'un montant bien supérieur au RSA. Elles sont remplacées par un **complément** au RU.

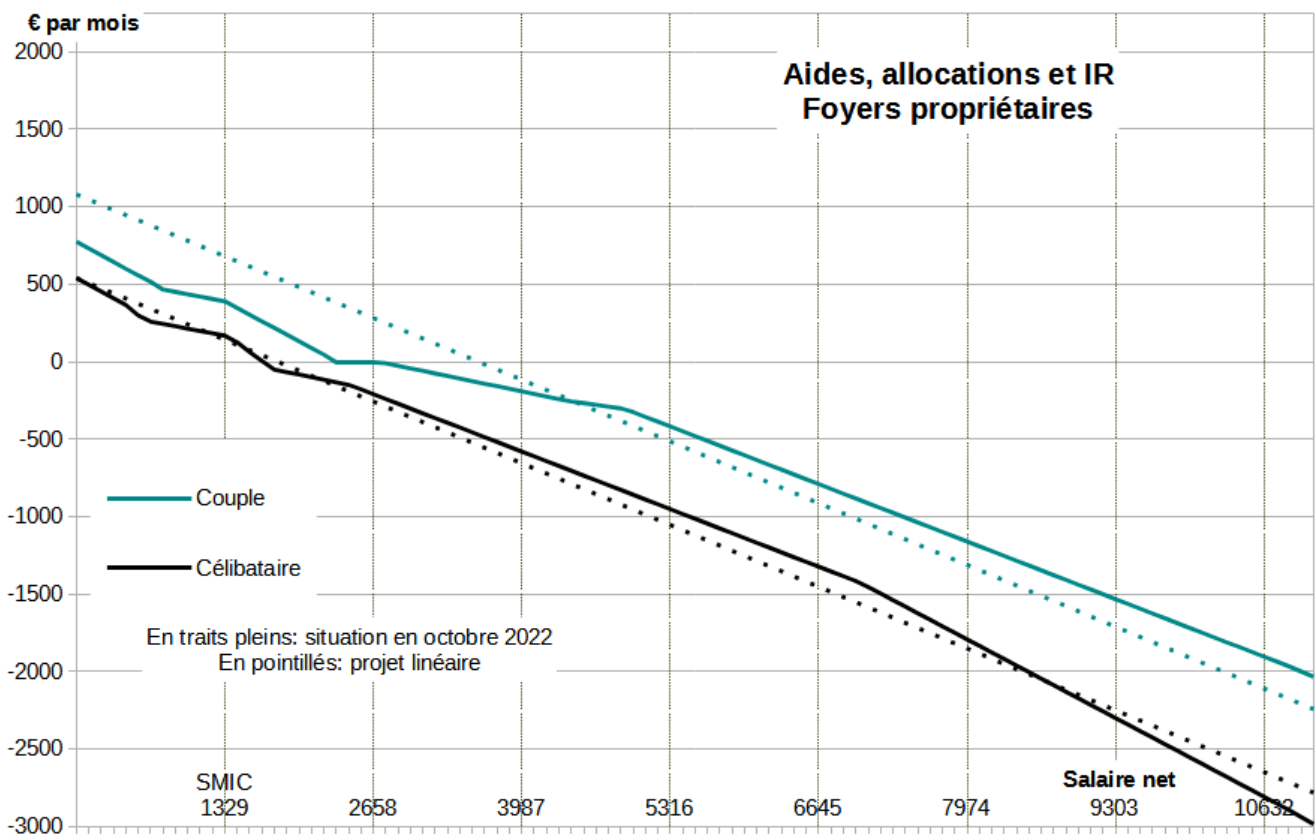
Ce périmètre de réforme est à la fois limité et ambitieux : d'autres rationalisations / simplifications sont nécessaires. Ce sont des dossiers distincts.

Trop charger la barque, c'est la faire couler. Le RU n'est pas la solution à tous les problèmes.

Je vais passer au couple, mais si vous avez compris, vous savez déjà comment se calcule le revenu universel d'un couple. C'est 2 fois 500 € - 30 % de leurs revenus.

¹ La bonne unité d'œuvre pour le logement n'est pas le nombre de personnes, c'est le logement. Les APL progressent peu quand le nombre d'occupants augmente. On ne peut donc pas mélanger le sujet « logement » avec le RU, qui est par personne.

Les couples



Le RU leur donne deux fois 530 €, comme s'ils n'étaient pas mariés.

On voit sur la droite que le RU ne change quasi pas le revenu des couples aisés. En effet, ils bénéficient déjà de deux parts fiscales dans le calcul de l'impôt.

Mais à gauche, le RSA et la prime d'activité d'un couple sont calculés sur la base non pas de deux fois le montant d'un célibataire, mais de 1,43 fois. D'où l'écart d'environ 300 € par mois entre la courbe verte et la courbe verte en pointillés.

Concrètement, cela veut dire que le mariage pénalise tellement les personnes pauvres au plan financier qu'il leur est inaccessible. D'ailleurs certains services sociaux conseillent verbalement de cacher une vie conjugale. On est en pleine hypocrisie.

L'État n'a pas à être intrusif dans la vie de chacun, à traquer les concubins non déclarés. C'est pour cela que le revenu universel est individuel. Cela correspond au principe de subsidiarité de la doctrine sociale de l'Église, j'y reviendrai.

Corriger cette anomalie a un coût. Ce n'est pas la seule anomalie à corriger. Outre les couples à faibles revenus, deux autres sont importantes :

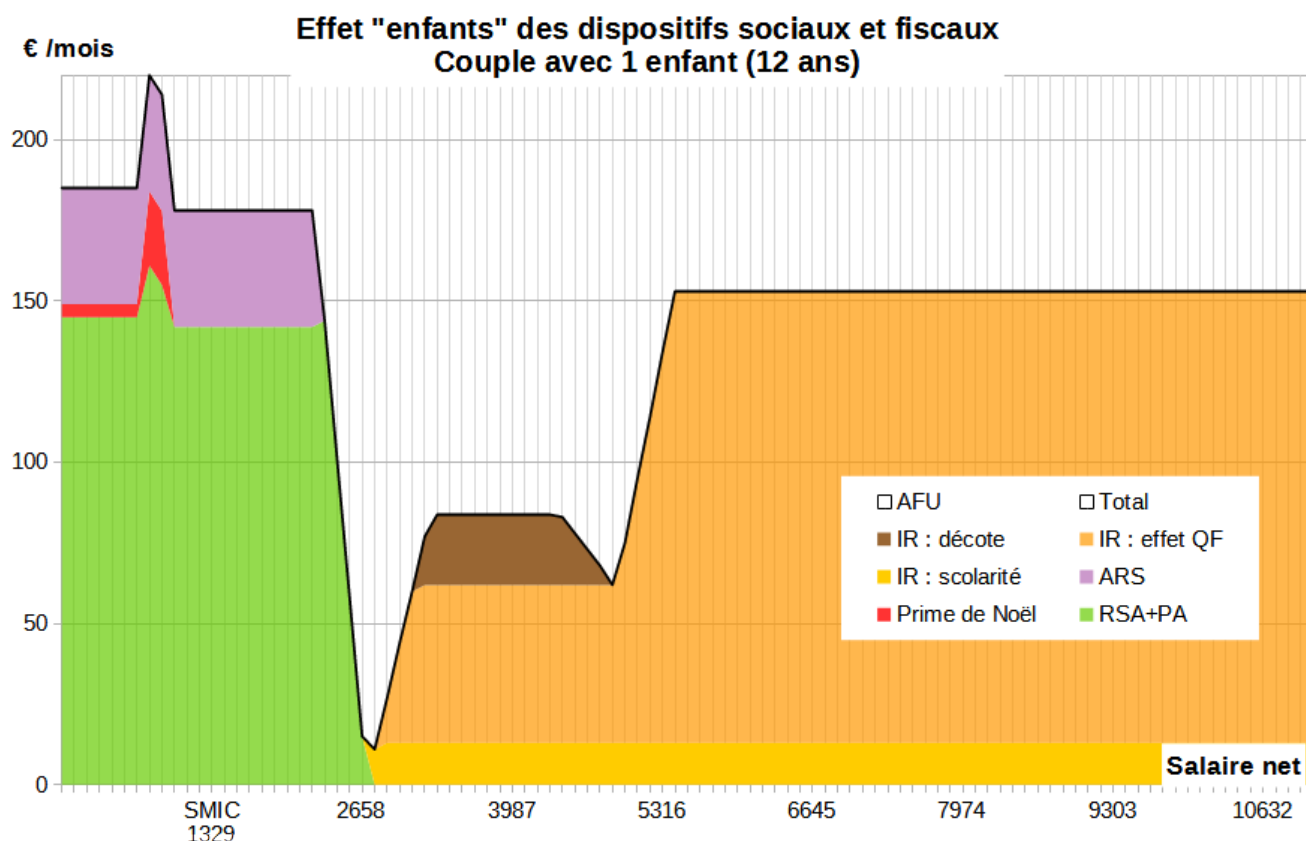
- Les non-recours. Le gouvernement reconnaît qu'il y en a beaucoup. C'est la conséquence de la complexité des démarches et formulaires.
- Et les 18-25 ans, qui n'ont droit au RSA que dans de rares cas.

Corriger ces trois anomalies pourrait coûter environ 20 milliards par an. C'est à la fois significatif et raisonnable.

Si vous suivez, nous allons maintenant passer aux enfants. Vous allez voir que l'État les prend en compte d'une manière pour le moins... curieuse.

Les enfants

L'État, logiquement, majore les aides et réduit les impôts en présence d'enfants.



Voici ce qui se passe pour un couple ayant un enfant. Le graphique représente l'écart de ce que fait l'État pour un couple sans enfant et ce qu'il fait pour un couple avec un enfant.

A droite, **les foyers imposables** ont des réductions d'impôt. Un enfant est ici compté comme une demi-part. L'effet de cette demi-part est ce qu'on appelle le quotient familial. Il est plafonné. A gauche, **les plus pauvres** ont des minima sociaux majorés (RSA, PA) et une allocation de rentrée scolaire. **Au milieu**, il y a les allocations familiales... qui sont nulles dans le cas d'un seul enfant. La France est coupée en trois !

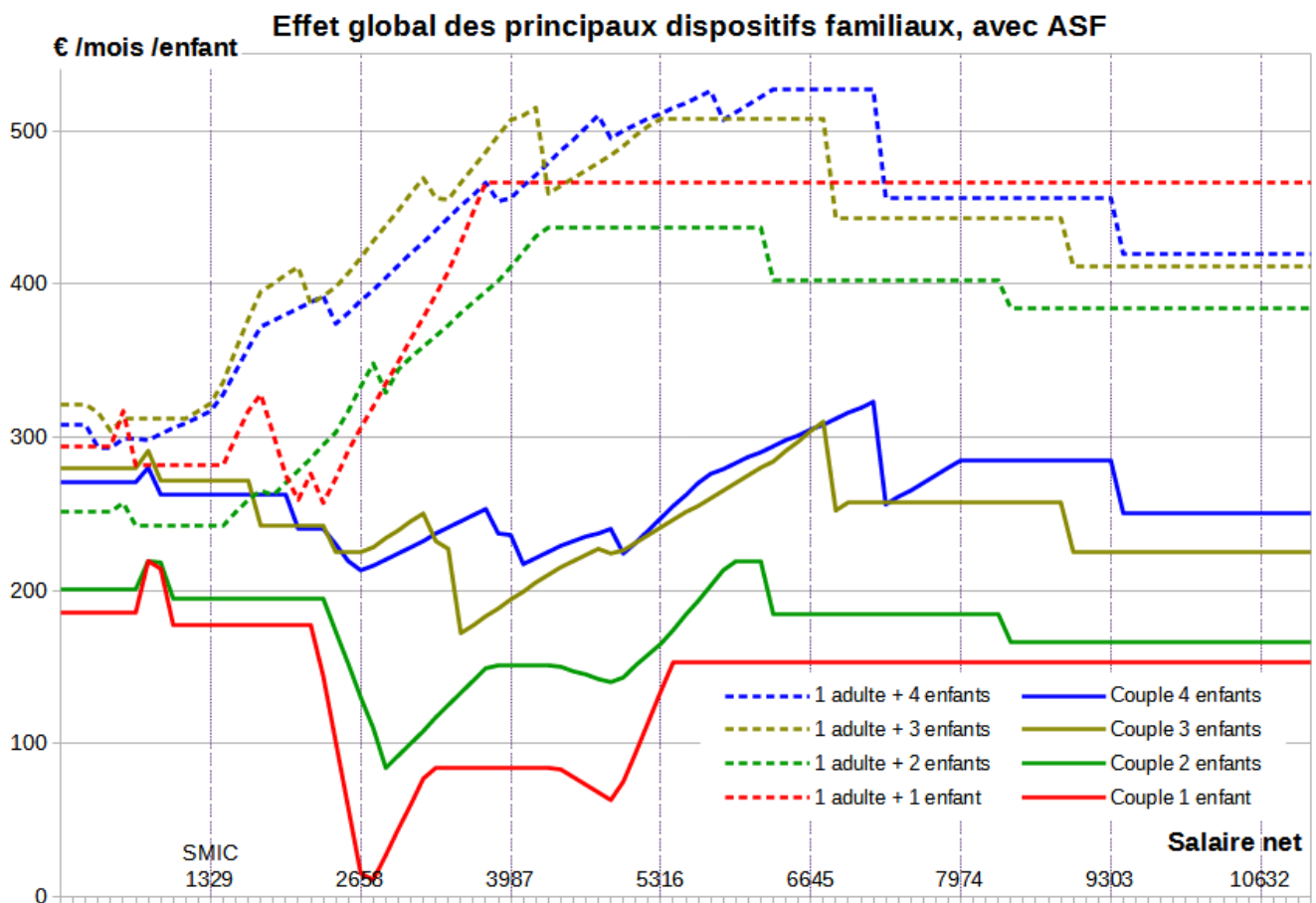
J'ai constaté que les personnes engagées dans les AFC, y compris au plus haut niveau, ne connaissent pas les dispositifs familiaux qui concernent les plus pauvres. Je ne m'en étonne pas, vu leur complexité.

Le système conduit donc chacun à défendre le dispositif qu'il connaît et qui le concerne. C'est la lutte des classes. Ou c'est Don Camillo et Peppone des années 1950. Ou c'est la loi du plus fort, et non pas la fraternité.

La complexité empêche de comprendre et empêche donc les citoyens d'apporter des contributions intelligentes pour améliorer les lois. Ils ne peuvent que défiler dans les rues avec des slogans simplistes.

Mais voici pire.

L'horrible graphique suivant montre ce que fait l'État pour les familles de 1 à 4 enfants.



En trait plein, il s'agit de couples, et en traits pointillés, il s'agit de familles monoparentales qui ne touchent pas de pension alimentaire de l'ex-conjoint.

En rouge en bas, on retrouve le couple qui a un seul enfant.

Pour trois et quatre enfants, on voit que le « trou » pour un revenu de 2 SMIC est comblé par les allocations familiales et le complément familial. Le montant moyen global par enfant tourne autour de 250 €, aussi bien pour les revenus très faibles que très élevés, mais avec beaucoup d'irrégularités liées à des effets de seuils.

Sur l'ensemble du graphique, on voit que l'action de l'État, par mois et par enfant, varie de 0 € (couple avec un enfant et un salaire de 2 SMIC) à plus de 500 € (famille monoparentale avec 3 ou 4 enfants et un salaire de 3 à 5 SMIC).

Les familles monoparentales aisées sont fortement favorisées. Le haut commissaire à la famille m'a dit que, la plupart des familles monoparentales étant pauvres, cette anomalie ne coûtait pas cher à l'État...

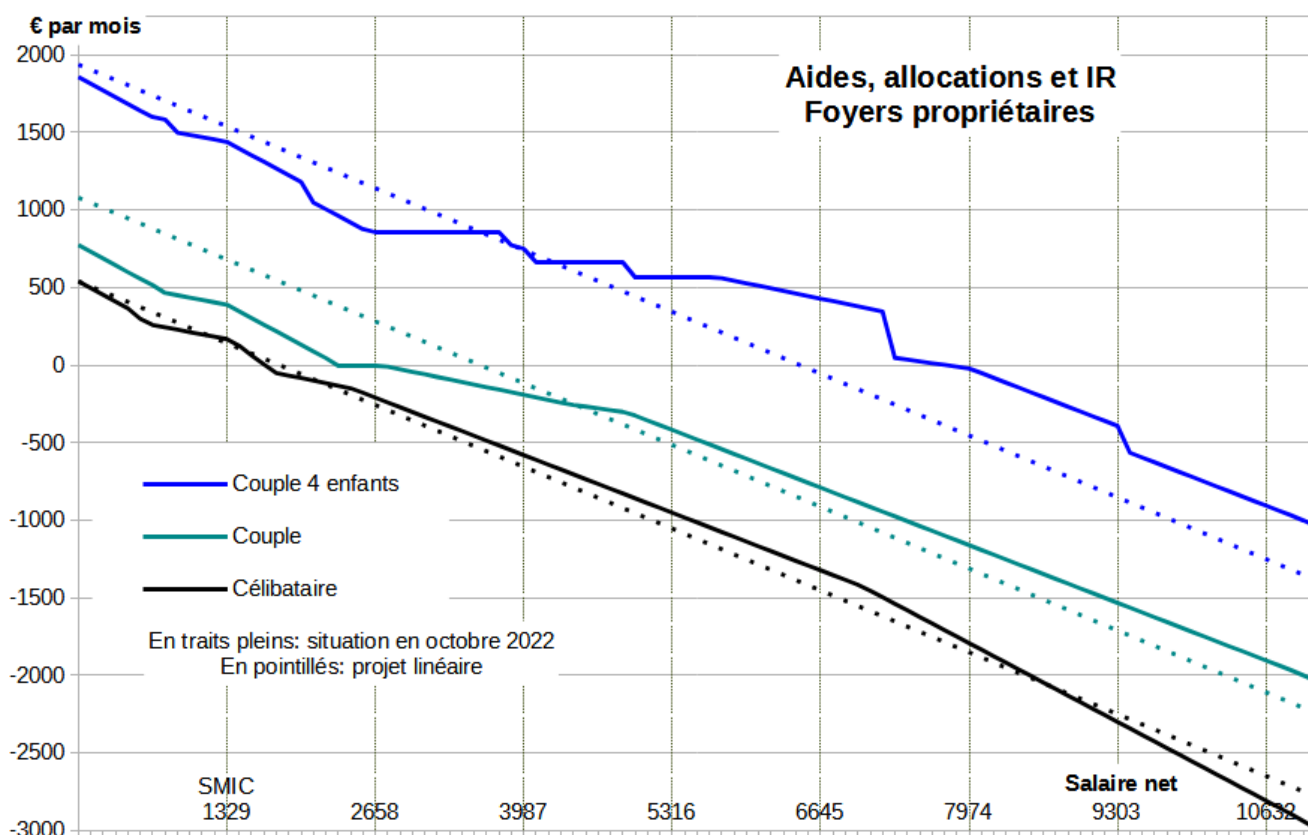
Les enfants, la solution

Elle est évidente : tirer un trait horizontal. Passer à une allocation familiale unique, indépendante du rang de l'enfant dans la famille et indépendante des revenus.

Elle serait de 200 à 250 € par mois et par enfant à budget inchangé. Elle pourrait comme aujourd'hui dépendre un peu de l'âge de l'enfant.

Pour les familles monoparentales qui n'ont pas de pension alimentaire, l'allocation de soutien familiale dont elles bénéficient serait maintenue.

On peut penser que l'AFU serait un gros changement pour certaines familles. Mais avant d'arriver à 4 enfants, on passe par les cases 1, 2 et 3 enfants. Et ensuite, on repasse à 3, 2 puis 1 enfant à charge. Le cumul des aides de l'État sur la vie d'une famille nombreuse ne serait pas très différent de ce qu'il est aujourd'hui.



Voici le graphique déjà présenté, complété avec le cas d'un couple ayant 4 enfants. Les irrégularités de la courbe bleue illustrent à nouveau l'ineptie du système actuel, qui est une accumulation de dispositifs avec des seuils et des effets de seuils.

Effet sur l'incitation à travailler

Le système actuel, complètement incompréhensible, crée l'angoisse. Les bénéficiaires des minima sociaux ont peur de perdre leurs avantages s'ils déclarent plus de revenus. Le RU, simple à comprendre, linéaire et donc sans effets de seuils, rassure. Il supprime un important frein à l'emploi.

Le système est incompréhensible

Courage, j'arrive à la partie la plus difficile. Je voudrais illustrer sur un exemple que le système est incompréhensible.

Je prends le cas du calcul de la prime d'activité d'une femme élevant seule trois enfants. Elle travaille à temps partiel. Elle gagne 600 € par mois.

Calcul de la Prime d'activité (PA)	Revenu	Impact / PA	Calcul PA
Montant nominal PA (différent du RSA depuis 2016)			1 290 €
Forfait logement (92 % des cas)			-174 €
Revenus d'activité	600 €	39 %	-234 €
Bonification individuelle		Seuil 653 €	0 €
Allocations Familiales (dernière année connue)	319 €	100 %	-319 €
Majoration AF > 14 ans	70 €	0 %	
Allocation de Rentrée Scolaire (mensualisée)	103 €	0 %	
Complément Familial (dernière année connue) ¹	273 €	une partie	-183 €
Allocation de Soutien Familial (dernière année connue)	369 €	une partie	-296 €
Revenus financiers imposables (dernière année connue)	1 €	100 %	-1 €
TOTAL mensuel	1 735 €		82 €
CRDS à déduire		0,5 %	82 €

Voici le calcul. J'ai choisi 600 € par paresse : à 300 €, il aurait fallu ajouter un second tableau pour le RSA qui n'aurait pas été nul, et à 800 €, il aurait fallu indiquer la bonification individuelle qui n'aurait pas été nulle.

Rassurez-vous, l'administration ne donne pas ce genre de tableau aux foyers concernés. Ils n'ont droit qu'au résultat : 82 €.

Essayons de comprendre le calcul.

Tout commence avec une prime d'activité nominale de 1290 € qui semble généreuse par rapport aux 600 € pour une personne sans enfants.

On enlève un forfait logement, 39 % du revenu d'activité de 600 €, certaines prestations familiales reçues un ou deux ans avant, la totalité des revenus financiers imposables...

Au final, on enlève 0,5 % au titre de la CRDS.

Si ce foyer n'avait pas d'enfant, il aurait une PA non pas de 82 €, mais de 280 €. Je ne dis pas que c'est insuffisant, parce que la PA est un dispositif parmi bien d'autres. Je dis que c'est inepte.

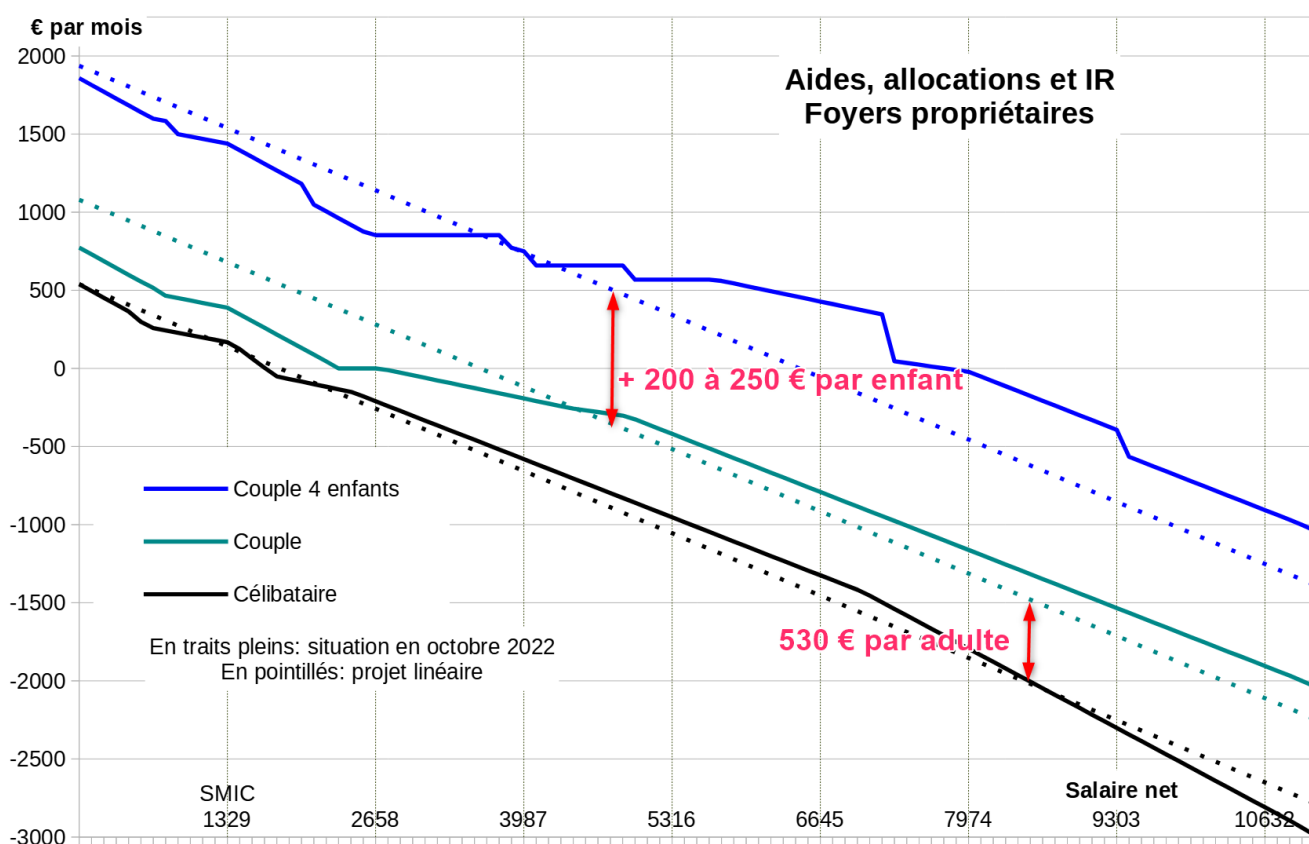
¹ Cette subtilité date de 2014. Avant, CF et ASF étaient déductibles à 100 % du RSA et de la PA. Une forte revalorisation de ces allocations a été décidée. Le système en vigueur en aurait exclu les plus pauvres.

Si l'on ajoute qu'une de mes amies, brutalement quittée par son mari, a dû fournir 19 pièces justificatives à l'appui de sa demande de RSA et de PA, on peut dire que traiter les plus pauvres de cette manière, c'est de la maltraitance bureaucratique. C'est une honte.

Les simulateurs officiels donnent des résultats approximatifs non garantis - et souvent faux. Les 33 000 personnes de la CAF peinent à expliquer. Chaque année, des centaines de milliers d'erreurs sont corrigées. Des personnes sans ressources doivent rembourser des trop perçus. C'est l'horreur.

Dans tous les domaines, la complexité est telle que personne, y compris nos élus, ne peut comprendre. Les lois qui sont votées sont des rustines qui ajoutent des incohérences.

Il ne faut pas s'étonner qu'on ait des révoltes telles que celle des gilets jaunes.



Pourquoi le système est-il si compliqué et ne s'améliore pas ?

Parce qu'il y a beaucoup de dispositifs, et beaucoup de conditions attachées à chaque dispositif. Pour détricoter le sac de nœuds, il faut aller vers un seul enjeu par dispositif et un seul dispositif par enjeu.

Pour clarifier les choses, il y a un enjeu qu'on qualifie de vertical, réduire l'écart de revenus entre les riches et les pauvres, et il y a des enjeux horizontaux tels que les enfants, le handicap, la vieillesse.

L'enjeu des prestations familiales, ce sont les enfants. Elles ne doivent pas dépendre des revenus.

Ou encore, l'enjeu des minima sociaux et de l'IR, c'est la redistribution entre riches et pauvres. Ces dispositifs ne doivent pas dépendre des enfants. Voilà ce que j'appelle détricoter.

Le mélange actuel fait que le droit à la prime d'activité dépend de la configuration familiale. Certains ne la toucheront plus parce que leur salaire dépasse 0,6 SMIC, et d'autres la toucheront encore alors qu'il gagnent 1,5 SMIC. Impossible de savoir s'il faut la demander.

Quand on crée un chèque énergie qui est ciblé, qui dépend de la configuration familiale et qui dépend des revenus, on a tout faux. La solution, si la vie devient trop chère pour les plus pauvres, c'est de majorer le revenu universel.

S'intéresser aux enfants pauvres, puis aux étudiants pauvres, puis aux foyers monoparentaux pauvres, puis aux retraités pauvres, puis aux provinciaux qui ont des frais de voitures, puis aux parisiens qui payent cher leur logement, puis à ceux qui sont chauffés au gaz, etc... est une démarche électoraliste qui débouche sur une complexité malfaisante. Tous les pauvres ont droit à un égal respect, à la liberté et à la responsabilité.

Aujourd'hui, des **conditions de ressources** sont attachées à la plupart des dispositifs. Cela pose deux problèmes.

1. Quelles sont les ressources qui sont retenues ? Par exemple, est-ce qu'on retient les revenus financiers imposables, les revenus financiers non imposables tels que les livrets A, les indemnités de chômage etc... Il existe aujourd'hui beaucoup de « bases ressources » différentes, une pour le RSA, une autre pour la PA, une autre pour les APL, une autre pour la complémentaire santé solidaire, une autre pour l'AAH, une autre pour l'impôt etc... Chacune liste comprend une trentaine de types de ressources.
2. Deuxième problème : sur quelle période fait-on le calcul ? Si c'est la dernière année connue, l'allocation dépend d'une situation ancienne qui a pu changer. Si c'est le mois précédent, l'allocation est instable si les ressources ne sont pas régulières.

Certains technocrates sont fiers d'avoir inventé et de mettre peu à peu en place un compromis, « l'effet figé trois mois ». Le calcul se fait sur chaque mois du dernier trimestre connu, et l'on fait la moyenne. Ainsi, c'est la moyenne de juillet, août et septembre qui est versée en octobre, novembre et décembre. Le calcul est inexpliqué sur les relevés qui sont donnés à chacun, et c'est en pratique incompréhensible. Pour la prime d'activité, le résultat n'est pas le même pour un revenu trimestriel de $1000 + 1000 + 1000$ et pour le même revenu échelonné autrement : $1500 + 0 + 1500$.

Avec le taux unique de 30% lié au revenu universel, il n'y a plus de seuils, plus d'effets de seuils, plus de bases ressources.

Le RU est un projet réaliste

Il comprend deux phases :

Phase 1 : mise en place de l'AFU (= revenu de base enfants).

Phase 2 : Revenu Universel adultes, incluant les 18-25 ans.

Un planning réaliste, c'est de se donner 5 ans pour réaliser la phase 1 et étudier tous les détails de la phase 2, et trois ans de plus pour mettre en œuvre la phase 2.

Si cette simplification est réussie, ce que j'espère, on pourra s'attaquer à d'autres sujets plus difficiles : le logement, les retraites, les cotisations sociales et la fiche de paie, les gardes d'enfants et d'autres.

Le RU, est-ce pour bientôt ?

Le prélèvement à la source devrait être un contexte favorable. En effet, aujourd'hui, il consiste à prélever n'importe quoi et à corriger à la fin. Un impôt de 30 % pour tout le monde le rendrait beaucoup plus fiable. Mais ses défauts ne sont pas encore reconnus, les commentateurs le considèrent plutôt comme une réussite.

Depuis 10 ans, au lieu de simplifier, tous les changements que je vois augmentent la complexité et les incohérences. On ajoute des rustines à un système à bout de souffle, au lieu de le refonder.

Pour l'instant, rien n'est à espérer du gouvernement. En effet, le 20 septembre 2022, le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des personnes handicapées, Jean-Christophe Combe, a acté l'abandon du revenu universel d'activité (RUA). Ce n'est pas surprenant. Le RUA avait été lancé il y a quatre ans par E. Macron sur des bases boiteuses. Ce projet n'avait aucune chance technique d'aboutir. Le responsable du projet, Fabrice Lengart, en a fait le bilan en janvier 2022 devant le Sénat en disant explicitement : « notre système est ingérable du fait de sa complexité ».

Le ministre repart dans une autre direction. Il se donne 5 ans pour seulement pré-remplir les formulaires de demande de trois allocations, le RSA, la PA et les APL, et harmoniser leurs bases ressources. Autrement dit, il ne simplifie rien au fond. Pire, au lieu d'aller vers l'individualisation, il veut lutter davantage contre la fraude sociale, je comprends traquer les concubins non déclarés.

Pourquoi persévérer ainsi dans une impasse ? Pourquoi le revenu universel n'est-il pas sérieusement envisagé par le pouvoir ? Je vois plusieurs raisons.

1. Une première raison, ce sont les malentendus dont je vous parlais au début. Ceux qui défendent un revenu universel utopique non finançable savonnent la planche, ils donnent des arguments à ceux qui ne veulent pas d'une telle réforme. Ce sont souvent des idéologues qui prêchent la révolution et non pas une amélioration de la société capitaliste.

2. Simplifier, c'est supprimer des dispositifs existants. Le faire proprement demande beaucoup de compétences. C'est plus facile d'ajouter des rustines.
3. Simplifier, c'est supprimer des emplois qui gèrent la complexité. Redéployer ces emplois vers des tâches plus utiles demande des efforts.
4. Simplifier, c'est remettre en cause le pouvoir au plan individuel. J'ai connu un comptable. Son jargon incompréhensible me faisait penser qu'il était compétent. J'ai gratté. J'ai découvert que ce comptable ne comprenait pas lui-même ce qu'il disait. Caché derrière la complexité, le roi est nu.
5. Simplifier, c'est remettre en cause le pouvoir au plan institutionnel, politique et administratif. On est là au cœur de ce qu'est la subsidiarité. La subsidiarité, c'est ne pas imposer aux autres ce que je crois être leur bien avec des algorithmes nationaux intrusifs et indiscrets, mais les laisser libres et responsables en leur permettant de comprendre un système simple et transparent.

C'est le diable qui tente Jésus dans le désert en lui proposant de devenir le roi du monde. Jésus refuse, parce que l'être humain n'est pas un pion à mettre dans une case confortable. Le choix n'est pas entre un despote qui abuse et un despote éclairé. Le choix de Jésus, c'est pas de despote.

Dans un livre récent qui critique la gestion du COVID [Le débat interdit, 2022], Ariane Bilheran, et Vincent Pavan qualifient le monde politique et administratif de totalitaire paranoïaque. Je ne juge pas la gestion du COVID. Mais les mots totalitaire et paranoïaque me semblent bien décrire notre système bureaucratique – même si nous avons de la chance par rapport à ce qui se passe dans d'autres pays.

L'enjeu du RU au-delà de la simplification et des économies de gestion, c'est le respect de chaque personne humaine, et c'est la fraternité.

Si le « monde » au sens évangélique du terme ne veut pas du revenu universel, c'est qu'il est régi par la loi du plus fort. Il veut prouver qu'il a raison, qu'il est le meilleur. Il s'impose en écrasant les autres. Il exerce le pouvoir sans amour.

Le pape a donc raison d'inviter les chrétiens à s'intéresser au revenu universel.

Conclusion / synthèse

J'ai beaucoup parlé, je récapitule l'essentiel pour que vous ayez les idées claires.
6 points :

1. La bureaucratie actuelle maltraite les administrés, et tout particulièrement les plus pauvres, de manière insupportable. Il faut simplifier.
2. On ne peut pas simplifier avec des rustines. Il faut une refondation.
3. Cette refondation est possible. Elle consiste à détricoter le sac de nœuds qui figure sur la couverture de mes deux livres.
4. Pour détricoter, je suis convaincu, après 10 ans sur ce sujet, qu'il y a une seule ficelle sur laquelle on peut tirer, un seul chemin technique. Il faut commencer en séparant le sujet enfants des autres sujets, grâce à une allocation familiale unique.
5. La refondation se poursuit avec un revenu universel adulte, individuel, financé par une impôt à taux unique d'environ 30 %.
6. Ensuite, et ensuite seulement, d'autres domaines peuvent être simplifiés.

Ce projet est une œuvre de longue haleine, à confier à nos enfants et nos petits-enfants.

